

**Liberté d'expression, liberté
d'information: un droit
universel.**

Les fiches MEMO du



de LILLE





Liberté d'expression, liberté d'information : un droit universel.



1 La Déclaration universelle des droits de l'homme

Qu'est-ce que l'accès à l'information ?

« L'accès à l'information peut être défini par le droit de chercher, de recevoir et de diffuser l'information détenue par des organismes publics. Il est inhérent au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclare que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté « de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». UNESCO.



2 La Convention relative aux droits des personnes handicapées

Nations Unies
2006



La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

3

Sensibilisation, accessibilité, liberté d'expression et accès à l'information.

Sensibilisation

Article 8 : Encourager tous les médias à montrer les personnes handicapées sous un jour conforme à l'objet de la présente convention.

Accessibilité numérique



Article 9 : Promouvoir l'accès des personnes handicapées aux nouveaux systèmes et technologies de l'information et de la communication, y compris l'internet

Une convention ratifiée par 189 États



Accès à l'information

Article 21 : Encouragent les médias, y compris ceux qui communiquent leurs informations par l'internet, à rendre leurs services accessibles aux personnes handicapées

Liberté d'expression et d'opinion

Article 21 : Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres

4

Et en France ?



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe l'obligation d'accessibilité numérique à 100% des sites web publics.

L'ARCOM est compétente pour identifier et constater les manquements à la loi. L'ARCOM vérifie notamment le respect du RGAA (Référentiel général d'Amélioration de l'Accessibilité).

4 La mission de l'ARCOM en faveur de l'accessibilité des publics.

Le sous-titrage



Le récepteur TNT vocalisant

L'ARCOM a réalisé une étude avec la société Médiatvcom afin de permettre le développement et la commercialisation d'un récepteur TNT vocalisant en langue française.

Les chaînes dont l'audience est supérieure à 2.5% de l'audience totale des chaînes de TV, ainsi que les chaînes du service public doivent sous-titrer l'ensemble de leurs programmes.
3 à 4 journaux sous-titrés répartis entre les chaînes d'information en continu.
Pour les chaînes sport, un certain nombre de matchs doivent être sous-titrés.



La langue des signes française LSF

Pour certaines chaînes jeunesse, obligation de proposer une émission d'apprentissage de la langue des signes française.
un guide de la mise en image de la LSF a été publié en 2022 avec des recommandations et une réflexion dès la conception de l'émission.

L'audiodescription

Les chaînes du service public et les chaînes privées dont l'audience dépasse 2.5% de l'audience totale doivent prévoir un système d'audiodescription, notamment aux heures de grande écoute.
Un guide de l'audiodescription a été publié en 2018.

Les éditeurs et distributeurs de services de communication audiovisuels doivent veiller à l'accessibilité de leurs sites et applications

- SOURCES**
- [handicap et communication audiovisuelle et numérique.](#)
 - Arcom : accessibilité des sites et services numériques.
 - [Arcom : accessibilité des services donnant accès à des services de médias audiovisuels.](#)



